

DU Violence, Santé et Société

Présentation

Objectifs

L'objectif principal de cette formation est de permettre aux professionnels des secteurs Santé, Justice et Social d'acquérir un socle commun de connaissances.

Compétences

Le programme du DU est conforme à l'arrêté du 24 mars 2009 relatif à la formation des médecins autres que psychiatres pouvant être inscrits sur la liste des médecins coordonnateurs prévue à l'article L. 3711-1 du code de la santé publique et permet de valider le cursus théorique des médecins coordonnateurs.

Autres informations (FI)

Candidature sur e-candidat

Pour toute question relative à la formation, veuillez contacter : @email

Organisation

Organisation

La formation se déroule sur trois semaines d'enseignement, réparties en janvier, mars et juin.

Contrôle des connaissances

Rédaction d'un mémoire et soutenance en octobre.

En cas d'impossibilité justifiée auprès du comité pédagogique, il est possible de soutenir le mémoire l'année suivante, sous réserve d'acquittement des droits universitaires valant inscription.

Modalités de formation

FORMATION INITIALE

FORMATION CONTINUE

Informations pratiques

Lieux de la formation

UFR de Médecine

Contacts Formation Initiale

Dominique Dumont

[03 22 82 54 30](tel:0322825430)

scolaritedudiu@u-picardie.fr

Plus d'informations

UFR de Médecine

Campus Santé , Chemin du Thil, Bâtiment D
80025 Amiens
France

<https://medecine.u-picardie.fr/>

Responsable(s) pédagogique(s)

Cécile Manaouil

manaouil.cecile@chu-amiens.fr

Programme

Programmes

| DU VIOLENCE, SANTE ET SOCIETE | Volume horaire | CM | TD | TP | ECTS |
|---------------------------------------------------------|----------------|----|----|----|------|
| M1 : Organisation judiciaire et pénitentiaire | | 25 | | | |
| M2: prise en charge des victimes de violences | | 25 | | | |
| M3: auteurs (alcool, addiction, incendiaires, violence) | | 25 | | | |
| M4 prise en charge des auteurs de violences sexuelles | | 25 | | | |
| STAGE FACULTATIF (pour convention) | | | | | |

Le 09/02/2026